

TARIFS 2024/2025 Délibération du 12 mars 2024 	RESIDENTS BOUCHEMAINE LES PONTS-DE CE TRELAZE				
	VILLE D'ANGERS				
	PARCOURS MUSICAL		FORMATION MUSICALE SEULE	EVEIL MUSICAL	
RESIDENT MINEUR, Etudiant, Apprenti, Demandeur d'emploi	TRANCHES	Quotient Familial	PRATIQUES COLLECTIVES		
	1	0 à 600	224,34 €	211,83	91,89
	2	601 à 800	282,30 €		
	3	801 à 1000	329,55 €		
	4	1001 à 1200	362,25 €		
	5	1201 à 1400	395,76 €		
	6	1401 à 1600	441,33 €		
	7	1601 à 1800	481,98 €		
	8	1801 à 2000	516,60 €		
	9	2001 à 2250	545,91 €		
	10	2251 à 2500	567,00 €		
	11	> à 2500	586,86 €		
Résident MAJEUR Etudiant, Apprenti, Demandeur d'emploi			481,95		
RESIDENT MAJEUR			640,41		
EXTERIEURS DÉJÀ INSCRITS					
EXTERIEUR MINEUR déjà inscrits en 2023-2024			1029,57		
EXTERIEURS			211,83	222,09	
LOCATION D'INSTRUMENT			126,00		

Modalités financières : Le règlement de la participation annuelle est fractionnée en trois versements égaux, dont les échéances interviennent les 30 octobre, 15 décembre et 15 février, exigibles à réception de facture. **Toute année commencée est due.**

Personnel Dutilleux : Le personnel et/ou les enfants de l'Ecole Dutilleux inscrit(s) dans un cursus se voit appliquer le tarif de l'école Dutilleux RESIDENTS

Parcours musical : *si un élève pratique un instrument seul, c'est le tarif parcours musical qui s'applique

Les élèves en double cursus au Conservatoire à Rayonnement Regional d'Angers et au Syndicat Intercommunal école de musique Henri Dutilleux bénéficient d'une réduction égale à la participation financière versée au conservatoire, sur présentation du justificatif, (Délibération n°15 du 15 décembre 2023)